PARTICULIERS

GUADELOUPE
MARTINIQUE

CONDITIONS TARIFAIRES

applicables au 1er janvier 2026

(actualisation : 25/06/2026)

BRED
BANQUE POPULAIRE

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.5

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte P.6
- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Services bancaires de base
- Transmission du patrimoine

Banque à distance P.9
- Internet
- Téléphone
- Téléphone mobile

Moyens et opérations de paiement P.11
- Cartes
- Virements
- Prélèvements / TIP / SEPA
- Chèques

Offres groupées de services P.15
- BREDAcces Mineurs
- BREDAcces Jeunes
- BREDAcces
- OCF-Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité
- Offres groupées de services retirées de la commercialisation

Irrégularités et incidents P.23
- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

Découverts et crédits P.25
- Découverts et autorisation de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Garanties

Épargne et placements financiers P.27
- Épargne bancaire
- Placements financiers

Assurances et prévoyance P.31
- Protection de votre famille
- Protection de vos biens

Opérations bancaires à l'international P.32
- Change
- Opération par carte bancaire
- Opération par virement
- Opération par chèque
- Autres frais sur opérations Import et Export
- BREDPlanet+
- BRED Planet
- Gestion de compte multidevises

Bon à savoir P.35

Nos partenaires P.36

Résoudre un litige P.38

Vous trouverez ci-après les tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1er janvier 2026. Ils sont exprimés en euros taxes incluses (en fonction des produits : taxe sur la valeur ajoutée ou taxe sur les conventions d'assurance) lorsque celles-ci sont dues.

Extrait standard des tarifs

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement. Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet)[1] : BREDConnect	3,30 €/mois soit 39,60 €/an
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Message+ Option Flash	1,05€/mois. Soit pour information 12,60€/an 0,60 €/message envoyé
Tenue de compte	2,54 €/mois soit 30,48 €/an[2]
Fourniture d'une carte de débit : - carte de paiement internationale, à débit immédiat : "Carte Visa Classic" - carte de paiement internationale, à débit différé : "Carte Visa Classic" - carte de paiement à autorisation systématique, à débit immédiat : "Carte Visa à contrôle de solde"	 50,40 €/an 50,40 €/an 40 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/retrait (à partir du 3e retrait dans le mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement II[3] • Offre «Jeune» • Offre «Adulte»	 13,20 €/an 31,80 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : - en agence - par Internet (sur BREDConnect)	 4,20 €/virement Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	8 €/opération, avec un plafond de 80 €/mois

[1] Hors coût du fournisseur d'accès Internet
[2] Gratuit si -18 ans ou titulaire d'une offre groupée de services
[3] Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du code monétaire et financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture d'un compte de dépôt **Gratuit**

  Vous ouvrez un nouveau compte de dépôt, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre banque populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au «Guide de la mobilité», disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

- Service d'aide à la mobilité bancaire, Simpl'*Acces* **Gratuit**

  Vos opérations récurrentes (virements et prélèvements) présentées au moins deux fois, par le même émetteur, sur votre ancien compte au cours des treize derniers mois, sont automatiquement transférées sur votre nouveau compte.

- Désolidarisation d'un compte joint **Gratuit**
- Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Liste des opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois (sur demande) **Gratuit**

Relevés de compte

- Relevé papier :
  - 1 par mois **Gratuit**
  - 2 par mois (par an) **14,99**
  - 3 par mois (par an) **29,37**
  - Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus) **0,74**
- Historique mensuel papier (par an, frais d'envoi inclus) **34,93**
- Relevé dématérialisé mensuel **Gratuit**

  Option de BREDConnect - voir rubrique Banque à distance.

- Relevé annuel de frais **Gratuit**
- Carnet de bord patrimonial :
  - Frais pour un envoi trimestriel papier (par trimestre) **7,50**
  - Frais pour un envoi trimestriel électronique (par trimestre) **3,75**

  Service dédié à la clientèle BRED Banque Privée.

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte de dépôt (par mois) **2,54**

  Ces frais sont offerts aux clients âgés de moins de 18 ans ou titulaires d'une offre groupée de services.

- Frais de gestion administrative pour les clients non-résidents
  - Résidents de l'Union européenne (par trimestre) **35,00**
  - Résidents hors Union européenne (par trimestre) **65,00**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif (par an) **30,00**

  Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ces frais sont perçus dans la limite du solde créditeur du compte.

- Frais de traitement, de recherches et de conservation des avoirs (par an) **30,50**

Services en agence

- Versement d'espèces **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque :
  - Avec une carte de retrait unique (par retrait) **5,00**

  Ces frais ne sont pas prélevés aux clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité (OCF) ou de Baseo (GPA) et de l'offre Services bancaires de base (SBB).

- Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire **6,71**
- Préparation de commande de fonds retirée à l'agence **5,38**
- Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client) **17,10**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (pli non distribué) **11,28**
- Frais de recherche de documents **21,70**

  (hors champ d'application de la directive européenne sur les services de paiement, article L.133-1 du Code monétaire et financier)

- Duplicata de relevé (par relevé) : **13,09**
- Transactions or (achat ou vente), hors taxe fiscale et frais de port éventuels **Nous consulter**
- Location de coffre-fort :
  - Frais de location annuelle d'un compartiment (par an), selon catégorie, à partir de[1] **138,58**
  - Frais de location temporaire d'un compartiment (par mois), selon catégorie, à partir de[1] **19,96**
  - Frais d'ouverture forcée par un spécialiste (tous motifs) : **Frais réels**
    - Minimum **575,99**
  - Frais de recherche de combinaison par un spécialiste : **Frais réels**
    - Minimum **287,99**

[1] *Le tarif est défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie. Le contenu est garanti jusqu'à 30 000 euros. Selon disponibilité en agence. Pour plus d'informations, contacter votre conseiller.*

Services bancaires de base

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L. 312-1 du même code. **Gratuit**

L'offre comprend : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte; un changement d'adresse par an; la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire; la domiciliation de virements bancaires; la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte; l'encaissement de chèques et de virements bancaires; prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance; l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.); les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte; la fourniture d'une carte de débit VISA à contrôle de solde (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne; deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services et la réalisation des opérations de caisse.

- Commission d'intervention (pour les clients titulaires des Services bancaires de base) :
  - Par opération **4,00**
  - Plafond mensuel **20,00**

Transmission du patrimoine

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs[1] est inférieur à 5 965 € **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple[2] **Gratuit**

Frais applicables

Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	**1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€**
Cas d'une succession complexe[3]	**1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€**

[1] Hors Assurance-vie.

[2] En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste

[3] Une succession est complexe lorsque le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil, un contrat immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès, un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle, une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer, les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

Banque à distance

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

Internet

Tarifs hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

BREDConnect - Consultations et transactions illimitées

- Abonnement à des services de banque à distance, par mois : **3,30**
  (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
  - Option «Sécurisation des opérations en ligne» **Gratuit**
  - Option «Documents et relevés dématérialisés» **Gratuit**
  - Option «Bourse en ligne» **Gratuit**
  - Option «Mon budget» **Gratuit**
  - Option «Agrégateur toutes banques» **Gratuit**
  - Option «Tutelle familiale» (par mois) **2,65**
  - Option «Coffre-fort électronique» (par mois) **1,50**
  - Option «Moneypitch»* (par mois) **3,00**

  **Service dédié à la clientèle Banque Privée*

BREDConnect Mineurs - consultations illimitées

- Abonnement à des services de banque à distance **Gratuit**
  (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Téléphone

BRED Direct Services

- Abonnement à des services de banque à distance, par an **17,76**
  (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
  (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
  - Composez le : **0 806 060 211** Service gratuit + prix appel

  Service gratuit (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 6h à minuit, le samedi de 6h à 20h (heure Métropole).

  Depuis l'étranger, composez le 00 33 1 41 86 26 00 (Coût d'un appel international).

Tonalité Plus

- Abonnement à des services de banque à distance **Gratuit**
  (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Frais d'utilisation des services de banque à distance
  (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
  - Composez le : **0 801 010 050** Service et appel gratuits

Téléphone mobile

Message+

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

■ Option Infos :

Réception sur mobile d'un message sur le solde du compte, les 3 dernières opérations enregistrées ou l'encours carte bancaire.

- Abonnement mensuel :
  - 2 messages par semaine **3,00**
  - 5 messages par semaine **5,00**

■ Option Flash :

Réception sur mobile d'un message d'alerte sur le dépassement d'un seuil préalablement défini.

- Abonnement mensuel **1,05**
- Frais d'utilisation des services de banque à distance (par message) **0,60**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Moyens et opérations de paiement

Cartes

Informations :

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT. Le compte est débité à chaque utilisation.

Les cartes de paiement à débit différé comportent la mention CRÉDIT. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 10.

En cas de perte ou de vol de votre carte, procédez à sa mise en opposition depuis votre espace client sur www.bred.fr ou l'application mobile BRED. Vous pouvez également appeler le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant -7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de retrait

■ Cotisation carte de retrait BRED **Gratuit**

Carte réservée aux clients âgés de plus de 16 ans.

Fourniture d'une carte de débit

(cartes de paiement à autorisation systématique)

■ Cotisation Visa à contrôle de solde, à débit immédiat (par an) **40,00**

Fourniture d'une carte de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisations annuelles	**Débit immédiat**	**Débit différé**
• Carte CB - Visa Bred one	**24,00**	**-**
• Carte CB - Visa Classic	**50,40**	**50,40**
• Carte CB - Visa Bred&moi	**60,60**	**60,60**
• Carte Visa Premier	**147,00**	**147,00**
• Carte Visa Platinum(1)	**-**	**216,00**
• Carte Visa Infinite(1)	**345,00**	**345,00**

La cotisation de la deuxième carte de même gamme nouvellement souscrite sur un même compte est à demi-tarif (hors cartes Visa Infinite, Visa à contrôle de solde et Visa Créodis).

(1)Cartes disponibles uniquement en débit différé pour les nouvelles souscriptions.

Fourniture d'une carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

■ Cotisation carte Visa Créodis (par an) **18,00**

Services liés à la carte bancaire

■ Confirmation du code confidentiel de la carte (par demande) :

- Envoi par courrier **10,10**
- Consultation depuis l'application mobile BRED **Gratuit**

■ Modification des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement), sous réserve d'éligibilité :

- Sur demande par téléphone ou en agence (temporaire ou permanente) **12,12**
- En ligne depuis BREDConnect (temporaire) **Gratuit**

- Refabrication de la carte bancaire avant échéance :
  - En cas de dysfonctionnement **Gratuit**
  - En cas de détérioration par le client **13,18**
- Recherche de facturette en France en cas de contestation **Gratuit**
- Frais d'utilisation de la fonction «Paiement en trois fois»* en fonction du montant de la transaction
  - de 150 € à 299,99 € **3,00**
  - de 300,00 € à 599,99 €** **6,00**
  - de 600,00 € à 899,99 € **9,00**
  - de 900,00 € à 1 199,99 €*** **12,00**
  - de 1 200,00 € à 1 499,99 €*** **15,00**
  - de 1 500,00 € à 1 800 €*** **18,00**

**Service exclusif aux cartes Visa Infinite, Visa Platinum, Visa Premier, Visa CB - Bred&moi et CB - Visa Classic.*

***Plafond maximum pour les cartes CB - Visa Classic.*

****Réservé aux cartes Visa Infinite, Visa Platinum et Visa Premier.*

- Changement de visuel Visa CB - Bred&moi :
  - Lors de la souscription (hors séries limitées) **Gratuit**
  - Bibliothèque **8,00**
  - Photo personnelle **10,00**
  - Séries limitées (selon thèmes et droits d'auteurs) à partir de **10,00**

Services liés aux retraits d'espèces et paiements par carte

- Frais par retrait d'espèces en euros au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro au distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)[1] :
  - Avec les cartes Visa Infinite, Visa Platinum, Visa Premier **Gratuit**
  - Avec les cartes Visa à contrôle de solde, à chaque retrait[1] **1,00**
  - Avec les autres cartes, à compter du 3e retrait dans le mois[2] **1,00**

[1]Ces frais sont offerts aux clients détenteurs de la carte Visa à contrôle de solde, âgés de moins de 16 ans. Offerts en offre groupée de services BREDAcces mineurs à partir de 12 ans.

[2]Ces frais sont offerts aux clients âgés de moins de 28 ans.

- Frais par retrait d'espèces en euros au guichet d'une autre banque de la zone euro :
  - Commission fixe **4,60**
  - + Commission proportionnelle au montant retiré **1,50%**
- Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro :
  - Commission fixe **2,90**
  - + Commission proportionnelle au montant retiré **1,50%**
- Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone EEE :
  - Commission fixe **3,10**
  - + Commission proportionnelle au montant retiré **2,90%**
- Paiement par carte bancaire :
  - En euros, en France et dans l'EEE **Gratuit**
  - En devises, zone euro **1,50%**
  - En devises, zone EEE **2,90%**

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement hors zone EEE

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'international»)

Paiement par carte bancaire hors zone EEE

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'international»)

Virements

Pour les virements en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'international».

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :
  - Virement occasionnel, permanent ou instantané **Gratuit**
- Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte ouvert dans une autre banque :
  - Frais par virement occasionnel
    - SEPA classique au guichet de votre agence **4,20**
    - SEPA classique par internet (BREDConnect) **Gratuit**
    - SEPA instantané par internet (BREDConnect) **Gratuit**
  - Frais par virement permanent :
    - Au guichet de votre agence (avec IBAN) **1,68**
    - Par Internet (BREDConnect) **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un virement permanent **Gratuit**
- Service Wero **Gratuit**

  Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse e-mail ou un QR Code.
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (IBAN ou BIC du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) **5,43**

Prélèvements / TIP / SEPA

- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP / SEPA) **Gratuit**
- Paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition définitive à un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Sélection de créanciers autorisés à prélever :

  Frais pour liste blanche sur prélèvement.
  - Création et modification (par créancier) **Gratuit**
  - Suppression **Gratuit**
- Sélection de créanciers non autorisés à prélever **Gratuit**

  Frais pour liste noire sur prélèvement.

Chèques

Délivrance d'un chéquier	**Gratuit**
Remise de chèque(s)	**Gratuit**
Paiement d'un chèque	**Gratuit**
Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
• En courrier simple	**Gratuit**
• En courrier recommandé simple	**8,25**
Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.	
Renouvellement automatique du chéquier	**Gratuit**
Bordereaux pré-imprimés de remises de chèques avec renouvellement automatique	**Gratuit**
Photocopie de chèques (par chèque)	**15,47**
Frais d'émission d'un chèque de banque	**14,86**
Frais d'émission d'un chèque certifié	**14,86**
Frais de destruction de chéquier non retiré à l'agence	**15,24**
Frais de traitement d'un chèque muté	**17,72**
Frais de traitement d'un chèque non normalisé (par formule)	**32,15**
Frais de remise de chèque(s) non conforme	**11,61**

Dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :	
• Chèque émis	**J**
• Chèque remis à l'encaissement	**J + 1 ouvré**
J : jour de comptabilisation au compte client.	
Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). Après 16h, heure Métropolitaine, la valeur est J + 2 ouvrés.	
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :	
• Chèque remis à l'encaissement	**15 jours ouvrés**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**7,04**
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	**14,03**

Offres groupées de services

Nos offres groupées de produits et services vous permettent de bénéficier d'avantages tarifaires par rapport aux produits souscrits à l'unité. Leurs tarifs évoluent chaque année à la date anniversaire du contrat.
Les adhérents ACEF ainsi que les sociétaires CASDEN bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations, contactez votre conseiller.

BREDAcces Mineurs

Offre groupée de services proposée à partir de 12 ans et jusqu'à 17 ans.

Les services essentiels	
Carte Visa à contrôle de solde	■
Retrait en euros dans la zone euro au DAB d'un autre établissement	**Gratuit**
BREDConnect Mineurs	■
Documents et relevés dématérialisés	■
BRED Direct Services	■
Frais de tenue de compte	**Gratuit**
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de :	**Gratuit**

Les services optionnels (mensualités supplémentaires)	
La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de services optionnels.	
Message+ Infos (2 messages par semaine)	**3,00**
Protection Payement[1] – Offre « Jeune »	**1,10**

[1]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

BREDAcces Jeunes

Offre groupée de services proposée à partir de 18 ans et jusqu'à 27 ans.

Les services essentiels	
Une carte bancaire	■
Avantages BREDPlanet+[1]	■
Retrait en euros dans la zone euro au DAB d'un autre établissement	**Gratuit**
BREDConnect	■
Documents et relevés dématérialisés	■
Coffre-fort électronique*	■
BRED Direct Services	■
Avantage sur intérêts débiteurs[2]	■
Exonération d'agios pour les découverts autorisés jusqu'à 400 €[2]	**Gratuit**
Frais de tenue de compte	**Gratuit**
Cotisation* avec une carte CB - Visa Classic, Visa Bred one ou Visa Bred&moi à partir de :	**2,80**
Cotisation* avec une carte Visa Premier à partir de :	**6,00**

**La cotisation mensuelle comprend la gratuité pendant 6 mois du coffre-fort électronique nouvellement souscrit. Retrouvez les tarifs de ces produits dans les rubriques «Banque à distance» et «Moyens et opérations de paiement».*

[1]Hors zone euro : paiements en devises illimités, retraits en devises gratuits dans la limite de 400 €/mois, 1 virement ou 1 rapatriement par mois.

Les services optionnels (cotisations mensuelles avant réduction[3])

La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de services optionnels. Souscrits individuellement, les produits ne bénéficient pas de réduction[3].

- Message+ Infos (2 messages par semaine) **3,00**
- Pack Trésorerie[3] **2,30**

  Il comprend : le Champ Libre Accueil (autorisation de découvert[2]) et la Protection Bancaire[4].
- Pack Tranquillité[3] **4,44**

  Il comprend : l'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Protection Payement[4]) et Service Opposition Sécurisée.
- Pack Sérénité[3] (à partir de) **6,65**

  Il comprend 2 produits minimum au choix parmi : Protection Revenus Décès Accidentel[4], Protection Budget[4] et Protection Juridique[4].
- Avantage sur la cotisation à partir de la 2e carte souscrite sur la même offre BREDAcces Jeunes. **-50%**

**Sous réserve d'acceptation par la banque. L'autorisation de découvert, dont la durée d'utilisation est inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction. Si les intérêts débiteurs trimestriels sont inférieurs ou égaux à 3 €, ils sont automatiquement remboursés.*

[3]Vous bénéficiez de réductions en fonction du nombre de packs détenus :

- 10 % sur 1 pack; - 20 % à partir du 2e pack, sur l'ensemble des packs souscrits.

[4]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

BREDAcces

Offre groupée de services proposée à partir de 28 ans.

Les services essentiels	
BREDConnect	**Gratuit**
Documents et relevés dématérialisés	**Gratuit**
Coffre-fort électronique*	■
BRED Direct Services	■
Frais de tenue de compte	**Gratuit**
Une carte au choix (hors cartes CB - Visa Bred one, Visa à contrôle de solde et Visa Créodis)	■
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de* :	**5,68**

Les services optionnels (cotisations mensuelles avant réduction[1])

La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de services optionnels. Souscrits individuellement, les produits ne bénéficient pas de réduction[1].

- Message+ Infos (2 messages par semaine) **3,00**
- Pack Trésorerie[1] **2,30**

  Il comprend : le Champ Libre Accueil (autorisation de découvert[2]) et la Protection Bancaire[3].
- Pack Tranquillité[1] **4,44**

  Il comprend : l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Protection Payement[3]) et Service Opposition Sécurisée.
- Pack Sérénité[1] (à partir de) **6,65**

  Il comprend 2 produits minimum au choix parmi : Protection Revenus Décès Accidentel[3], Protection Budget[3] et Protection Juridique[3].
- Avantage sur la cotisation de la 2e carte de même gamme nouvellement souscrite sur le même compte (hors carte Visa Infinite). **-50%**

**La cotisation mensuelle évolue en fonction de la carte choisie et comprend la gratuité pendant 6 mois du coffre-fort électronique nouvellement souscrit. Vous retrouverez les tarifs de ces produits dans les rubriques «Banque à distance» et «Moyens et opérations de paiement».*

[1]Vous bénéficiez de réductions en fonction du nombre de packs détenus :

- 10 % sur 1 pack; - 20 % à partir du 2e pack, sur l'ensemble des packs souscrits.

[2]L'autorisation de découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction. Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

[3]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

Dans le cadre d'une souscription de l'offre groupée de services depuis l'application mobile BREDConnect, certains produits et services essentiels ainsi que les services optionnels ne pourront être souscrits qu'après l'ouverture effective du compte en se rapprochant d'un conseiller. Sous réserve d'éligibilité et d'acceptation par la Banque.

OCF - Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière.

- Cotisation à l'offre groupée de services OCF (par mois) **1,00**

L'OCF comprend : la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt; la fourniture d'une carte de débit Visa à contrôle de solde (carte de paiement à autorisation systématique) : carte CB - Visa Classic à contrôle de solde; le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence; 4 émissions de virements mensuels SEPA; 4 émissions de virements permanents SEPA; 2 extraits de compte gratuits en libre-service par mois; 2 chèques de banque par mois; 1 abonnement à des services de banque à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement; 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte; la fourniture de relevés d'identités bancaires; 1 changement d'adresse une fois par an.

- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R 312-4-2 du code monétaire et financier :
  - Par opération **4,00**
  - Par mois **16,50**
- Forfait de rejet sur prélèvement faute de provision :
  - Montant de l'opération < à 16 € **Montant de l'opération**
  - Montant de l'opération ≥ à 16 € **16,00**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[1] :
  - Par mois **16,50**
  - Par an **198,00**

[1]Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Offres groupées de services retirées de la commercialisation

G.P.A. - Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque

Offre destinée aux clients sans chéquier.

- Offre groupée de services BASÉO (par mois) **1,00**

ÉQUIPAGE

Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	Débit immédiat	Débit différé
■ Une carte au choix (cotisation mensuelle) :		
• Carte Visa à contrôle de solde	**3,33**	**-**
• Carte CB - Visa Classic	**4,20**	**4,20**
• Carte CB - Visa Bred&moi	**5,05**	**5,05**
• Carte Visa Premier	**12,25**	**12,25**
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement[1]	**2,65**	
■ Protection Bancaire[1]	**2,30**	
■ BRED Direct Services	**1,48**	
■ Champ Libre Accueil	■	
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de :	**9,75**	

Produits et services optionnels (mensualités supplémentaires)	
■ BREDConnect	**3,30**
■ Message+ (à partir de)[2]	**3,00**
■ Protection Revenus[1] (à partir de)[2]	**2,40**

[1]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

[2]En fonction de l'option choisie.

MULTIPASS

Une autorisation de découvert[1] est incluse dans l'offre groupée. Ce découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction.

Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	Débit immédiat	Débit différé
• BREDConnect	**3,30**	**3,30**
+ Une carte au choix (cotisation mensuelle) :		
• Carte CB - Visa Classic	**4,20**	**4,20**
• Carte CB - Visa Bred&moi	**5,05**	**5,05**
• Carte Visa Premier	**12,25**	**12,25**
• Carte Visa Infinite*	**28,75**	**28,75**
■ Frais de tenue de compte (par mois)	**Inclus**	**Inclus**
Cotisation à l'offre groupée de services (mensuelle)	**De 7,50 à 32,05**	

Produits et services optionnels (majoration mensuelle avant réduction[2])	
■ BRED Direct Services	**1,48**
■ Message+ (à partir de)[3]	**3,00**
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement[4]	
• Offre «Adulte»	**2,65**
■ Protection Revenus (à partir de)[3][4]	**2,40**
■ Protection Bancaire[4]	**2,30**
■ Protection Budget (à partir de)[3][4]	**7,65**
■ Protection Juridique[4]	**4,25**
■ Service Opposition Sécurisée	**1,79**
■ Carnet de bord patrimonial (à partir de)[3][5]	**1,25**

**Carte disponible uniquement en débit différé pour les nouvelles souscriptions.*

[1]Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

[2]Vous bénéficiez de réductions sur la tarification de votre offre groupée de services Multipass en fonction du nombre de produits ou services souscrits : -4 % pour 2 à 4 produits ou services; - 8 % pour 5 produits ou services; - 12 % à partir de 6 produits ou services.

[3]En fonction de l'option choisie.

[4]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

[5]Service dédié à la clientèle BRED Banque Privée.

DÉDIÉ JEUNES : Offre pour les 12-17 ans

Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	12/15 Débit immédiat	16/17[1] Débit immédiat
■ Une carte au choix :		
• Carte Visa à contrôle de solde	■	■
• Carte CB - Visa Bred&moi[2]	-	■
• Carte CB - Visa Bred one[2]	-	■
■ BREDConnect mineurs	**Inclus**	**Inclus**
■ Frais de tenue de compte	**Inclus**	**Inclus**
■ Retrait en euros dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement	**Inclus**	**Inclus**
Cotisation à l'offre groupée de services (mensuelle)	**Gratuit**	

Produits et services optionnels[1] (mensualités supplémentaires)		
■ BRED Direct Services	**1,48**	**1,48**
■ Message+ (à partir de)[3]	**3,00**	**3,00**
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement[4]		
• Offre «Jeune»	-	**1,10**

[1]La souscription des 3 produits et services optionnels permet de bénéficier de 10 % de réduction.

[2]Cartes non éligibles aux nouvelles souscriptions.

[3]En fonction de l'option choisie.

[4]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

DÉDIÉ JEUNES : Offre pour les 18-27 ans

A partir de 18 ans, une autorisation de découvert[1] est incluse dans l'offre groupée de services Dédié Jeunes. Ce découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction.

	DJ 18/27	DJ 18/27 Premium
Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	**Débit immédiat**	**Débit immédiat**
■ Une carte au choix :		
• Carte CB - Visa Classic	■	-
• Carte CB - Visa Bred one	■	-
• Carte CB - Visa Bred&moi	■	-
• Carte Visa Premier	-	■
■ BREDConnect	■	■
■ Frais de tenue de compte	**Inclus**	**Inclus**
■ Exonération d'agios pour les découverts autorisés jusqu'à 400 €[1]	**Inclus**	**Inclus**
■ Retrait en euros dans la zone euro au DAB d'un autre établissement	**Inclus**	**Inclus**
■ Avantage sur intérêts débiteurs[2]	■	■
Cotisation à l'offre groupée de services (mensuelle)	**2,80**	**6,50**
Produits et services optionnels (mensualités supplémentaires avant réduction[3])		
■ BRED Direct Services	**1,48**	**1,48**
■ Message+ (à partir de)[4]	**3,00**	**3,00**
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement[5]		
• Offre «Jeune»	**1,10**	**1,10**
• Offre «Adulte»	**2,65**	**2,65**
■ Protection Revenus (à partir de)[4][5]	**2,40**	**2,40**
■ Protection Bancaire[5]	**2,30**	**2,30**
■ Protection Budget (à partir de)[4][5]	**7,65**	**7,65**
■ Protection Juridique[5]	**4,25**	**4,25**
■ Service Opposition Sécurisée (SOS)[4]	**-**	**1,79**
■ Carnet de bord patrimonial (à partir de)[4][6]	**-**	**1,25**
■ Avantage sur la cotisation de la 2e carte[7]	**-**	**-50%**

[1]Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

[2]Si le montant des intérêts débiteurs pour le trimestre est inférieur ou égal à 3 €, vous êtes automatiquement remboursé du montant de vos intérêts.

[3]Vous bénéficiez de réductions sur la tarification en fonction du nombre de produits ou services souscrits : 1 ou 2 options : - 4 %; 3 options : - 8 %; à partir de 4 options : - 12 %.

[4]En fonction de l'option choisie.

[5]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

[6]Service dédié à la clientèle BRED Banque Privée.

[7]Carte de même gamme nouvellement souscrite sur le même compte (hors carte Visa Infinite).

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Commission d'intervention :
  - Par opération **8,00**
  - Plafond mensuel **80,00**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €. Le rejet de prélèvement pour défaut de provision ne donne pas lieu à la perception de cette commission.

Opérations particulières

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :
  - Commission proportionnelle (% du montant dû) **10%**
  - Maximum **100,00**
- Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire **120,00**
- Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire (par trimestre) **28,11**

Incidents de paiement

Incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **14,00**

En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
  - Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **22,00**
  - Chèque d'un montant supérieur à 50 € **42,00**

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent la lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire et les frais de représentation.

- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **44,01**
- Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque **Gratuit**
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision, **17,42**

Incidents liés aux prélèvements et virements

- Frais de rejet de virement ou prélèvement pour défaut de provision :
  - Montant de l'opération < 20 € — **Montant de l'opération**
  - Montant de l'opération ≥ 20 € — **20,00**

Ces frais comprennent les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

Incidents liés aux découverts

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé — **14,00**

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

• le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,

• son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,

• le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

Incidents liés aux cartes

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :
  - Notification d'opposition pour utilisation abusive — **18,00**
- Frais d'opposition sur carte pour vol, perte ou usage frauduleux — **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque — **Gratuit**

Plafonnement spécifique

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement[1] du compte pour les clients majeurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier.
  - Plafond mensuel — **25,00**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement[1] du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier.
  - Plafond mensuel — **16,50**

[1]Ce plafonnement concerne les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. Les frais concernés sont : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Découverts et crédits

Après étude de votre dossier par la BRED Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

Découverts et autorisation de découvert[1]

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (par trimestre) — **3,00**

Non compris dans le taux annuel effectif global (TAEG[2]), le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs trimestriels dû et s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés).

Ce minimum ne s'applique pas aux clients âgés de moins de 28 ans, titulaires des offres groupées de services "BREDAcces Jeunes" et «Dédié Jeunes 18/27 ans».

- Autorisation de découvert[3]
  - Champ Libre Accueil :

Autorisation de découvert, renouvelable par tacite reconduction, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours.

  - Intérêts débiteurs au taux de[4] — **20,04%/mois**
  - Frais de dossier — **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 28 jours consécutifs, au taux débiteur de 20,04 %, le TAEG[2] ressort à 21,99 %. Le TAEG[2] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

  - Champ Libre Contrat :

Autorisation de découvert dont la durée d'utilisation est supérieure à 30 jours.

  - Intérêts débiteurs au taux de[4] — **14,75%[5]/période**
  - Frais de dossier — **50,00**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 14,75 %, le TAEG[2] ressort à 15,89 %. Le TAEG[2] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Découvert non autorisé ou dépassement de découvert[2]
  - Intérêts débiteurs au taux de[4] — **20,54%/mois**

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 20,54 %, le TAEG[2] ressort à 22,49 %. Le TAEG[2] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

[1]Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.

[2]TAEG (taux annuel effectif global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe de l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

[3]Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit revenir créditeur entre chaque période.

[4]Dans la limite du taux d'usure.

[5]Taux débiteur annuel révisable TBB + 5 %. Le taux de base BRED : 9,75 % en vigueur au 01/09/2025. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

Crédits à la consommation

- Prêt personnel :
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,10%**
  - Minimum **70,00**

  (hors offres spécifiques et promotionnelles)
- Taux débiteur annuel **Nous consulter**
- Créodis **Nous consulter**

  Le crédit renouvelable Créodis est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires

Prêts réservés aux moins de 28 ans

En fonction de votre école ou de votre université, demandez à votre conseiller l'offre qui vous est réservée.

- Prêts étudiants, apprentis :
  - Taux **Nous consulter**
  - Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt permis à 1 € : **Nous consulter**
  - Frais de dossier **Gratuit**

Crédits immobiliers

- Frais de dossier d'un prêt habitat classique et prêt relais :
  - Commission proportionnelle sur capital prêté **1,10%**
  - Minimum **500,00**
- Frais de dossier d'un prêt épargne logement (CEL, PEL) **Gratuit**
- Frais de dossier d'un prêt à taux zéro **Gratuit**
- Tableau d'amortissement **Gratuit**
- Réédition du tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif) **43,07**
- Décompte de remboursement anticipé **Gratuit**
- Information annuelle des cautions (par lettre) **Gratuit**
- Frais de prise de garantie (à partir de) **58,59**
- Mainlevée de garantie **274,60**
- Frais d'avenant : (hors substitution d'assurance emprunteur) en % du capital restant dû, **1,20%**
  - Avec un minimum :
  - En cas de renégociation du taux **750,00**
  - Autre motif **300,00**
- Attestation d'intérêts liés aux prêts **15,00**

Garanties

- Caution personnelle et solidaire **Nous consulter**
- Frais de gage sur véhicule **75,00**
- Nantissement de produits financiers BRED **Gratuit**
- Nantissement de produits financiers hors BRED **65,00**

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Épargne disponible

- Compte sur livret (CSL) - Compte épargne logement (CEL) - Livret d'épargne populaire (LEP) - Livret territorial **Nous consulter**
- Livret BAMBINO - Livret Jeune **Nous consulter**
- Livret de développement durable et solidaire (LDDS) - Livret A - Livrets fidélis **Nous consulter**

Épargne moyen/long terme

- Plan épargne logement (PEL) **Nous consulter**
- CAT, CAT Fidélis **Nous consulter**
- Assurance-vie* **Nous consulter**

  **Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.*

Gestion automatique

- Crescendo (par an - plus commercialisé) **9,14**

Frais de transfert de PEL, CEL, PEP Banque

- Vers une Banque Populaire **Gratuit**
- Vers un autre établissement **90,00**

Placements financiers

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.

Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

- Parts sociales BRED : frais de souscription, détention et rachat (quel que soit le support de détention) **Gratuit**
- Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un plan épargne en actions (PEA) ou d'un plan épargne en actions dédié aux PME (PEA-PME) **Gratuit**

Transactions

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre sur plusieurs séances, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais de commissions repris ci-dessous.

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris sur le marché domestique (Euronext -Paris, Amsterdam et Bruxelles).

La clientèle des 18-27 ans bénéficie d'une tarification spécifique qui peut être obtenue auprès des conseillers BRED en agence.

■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext - Paris, Amsterdam et Bruxelles)	
• Ordre exécuté transmis par Internet via BREDConnect - option gratuite «Bourse en ligne»	
- Commission proportionnelle :	
◊ Ordre jusqu'à 8 000,00 €	**0,452%**
◊ Ordre de 8 000,01 € et jusqu'à 50 000,00 €	**0,391%**
◊ Ordre de plus de 50 000,00 €	**0,326%**
- Minimum de perception :	
◊ Compte titres ordinaire	**6,51**
◊ PEA ou PEA-PME	**0,00**
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle :	
◊ Ordre jusqu'à 8 000,00 €	**1,085%**
◊ Ordre de 8 000,01 € et jusqu'à 50 000,00 €	**0,853%**
◊ Ordre de plus de 50 000,00 €	**0,592%**
- Minimum de perception :	
◊ Compte titres ordinaire	**9,49**
◊ PEA ou PEA-PME	**0,00**
■ Ordre sur le marché obligataire :	
• Ordre exécuté transmis par Internet via BREDConnect - option gratuite « Bourse en ligne»	
- Commission proportionnelle	**0,720%**
- Commission fixe	**6,58**
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle	**0,900%**
- Commission fixe	**8,20**
■ Ordre exécuté avec le service de règlement différé (SRD)	**0,543%**
Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur (taux mensuel).	
■ Reports (par position prorogée):	
• Commission proportionnelle	**0,922%**
• Commission fixe	**8,20**
■ Souscription d'OPC (organisme de placement collectif - SICAV, FCP)	**Gratuit***
**Hors frais prévus au prospectus de l'OPC.*	

■ Ordre de bourse sur titres cotés à l'étranger :	
Les ordres passés par Internet sur le NYSE et le NASDAQ supérieurs à 150 000 € sont filtrés avant mise sur le marché. En dehors des horaires d'ouverture des services parisiens ces ordres ne sont pas routés sur le marché.	
Dans le cadre d'un PEA ou d'un PEA-PME, les plafonds légaux en vigueur au 1er juillet 2020 s'appliquent sur les tarifs ci-dessous (Loi PACTE).	
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
Pour les transactions en devises, la conversion en euros est réalisée par la BRED selon les conditions de marché.	
- Commission proportionnelle	**0,543%**
- Commission fixe	**36,17**
- Courtage - en fonction des places	**Nous consulter**
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
Pour les transactions en devises, la conversion en euros est réalisée par la BRED selon les conditions de marché.	
- Commission proportionnelle	**0,76%**
- Commission fixe	**27,88**
- Courtage - en fonction des places	**Nous consulter**
- Commission sur taux de change	**0,25%**
■ Intervention sur titres non cotés *(inscription ou cession de ligne)*	
- Commission proportionnelle	**1,085%**
- Maximum de perception	**316,46**

Droits de garde*

**Calculés sur le nombre de lignes détenues ou valorisation au 31 décembre. Prélevés au début de l'année civile qui suit.*

■ Les instruments financiers proposés par la BRED à l'issue d'un entretien épargne(1)	**Gratuit**
■ Les autres valeurs émises ou gérées par le Groupe BPCE	**2,26**
■ Les autres valeurs :	
• Commission proportionnelle :	
- Jusqu'à 10 000,00 €	**0,361%**
- Pour la partie de 10 000,01 € à 50 000 €	**0,271%**
- Pour la partie de 50 000,01 € à 150 000 €	**0,220%**
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	**0,101%**
■ Frais fixes par ligne :	
• Titres cotés	**5,00**
• Titres non cotés	**15,00**
■ Frais de perception par compte titres ordinaire :	
• Minimum	**33,22**
• Maximum	**1 464,75**
■ Hisséo : alimentation automatique sur compte titres ordinaire ou PEA ou PEA-PME	**Gratuit**

(1)Les organismes de placements collectifs (OPC) ; les parts de fonds d'investissement de proximité (FIP), de fonds communs de placements dans l'innovation (FCPI) et de SOFICA ; et les actions, obligations et titres de créance complexes émis par Natixis, les fonds à formule gérés par NIMI (Groupe BPCE)

Frais de transfert

- Frais de transfert d'un compte titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne) :
  - Sur titres déposés en Euroclear France **11,63**
  - Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) : **102,53**
    - Minimum facturé par compte titres ordinaire **57,42**
- Frais de transfert d'un compte PEA ou PEA-PME :
  - Par ligne de titres cotés **13,56**
  - Par ligne de titres non cotés **45,21**
    - Maximum facturé par compte PEA ou PEA-PME **135,63**

Frais de réédition d'attestation fiscale

- Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne) **79,75**
- Sur titres étrangers détenus en ESES (par ligne) **170,89**

Euroclear settlement of Euronext securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)

Frais de recherche

- Frais de recherche d'un document supérieur à 13 mois (à l'unité) **21,70**

Dates de valeur

- Ordre de Bourse
  - Achat **Jour de l'exécution de l'ordre**
  - Vente **Jour de l'exécution de l'ordre +2 jours ouvrés**
- OPC
  - Achat - Vente OPC à cours connu **Jour de l'exécution de l'ordre**
  - Achat - Vente OPC à cours inconnu **Jour de l'exécution de l'ordre +2 jours ouvrés**

Assurances et prévoyance

Protection de votre famille

Assurances personnelles

- MAV (Multirisque des accidents de la vie)[1] :
  - Selon formule individuelle ou familiale (par mois, à partir de) **8,25**
- Protection Revenus Décès Accidentel[2][3] :
  - Selon l'option retenue (par an, à partir de) **28,75**
- Protection Revenus Décès Toutes Causes[2][3]
  - Selon l'option retenue (par an, à partir de) **38,88**
- Protection Juridique[2] (par mois) **4,25**
- BRED Protection Budget[2] (par mois, à partir de) **7,65**
- BRED Protection Patrimoine[2][3]
  - Selon l'option retenue (par mois, à partir de) **4,16**
- BRED Protection Capital Obsèques[2][3]
  - Selon l'option retenue (par mois, à partir de) **2,79**
- Autonomis[3][4] (selon l'option retenue, par mois, à partir de) **13,73**

Assurances liées aux comptes et aux moyens de paiement

- Protection Épargne[2] (par an) :
  - LDDS, LEP **11,60**
  - Rytmo **12,00**
  - Livret A, Compte épargne logement **17,45**
  - CSL, CSL CASDEN, Dépôt solidarité CASDEN, PEL, PERP, Evoluvie, CAPITO, Livrets fidélis, fidélis Livret A et territorial. **23,90**
- Protection Bancaire[2] (par an) **27,55**
- Cotisation à une offre d'assurance perte / vol des moyens de paiement : Protection Payement II[2] (par an)
  - Offre «Jeune» : Option 1 ou Protection Payement Jeunes[2] **13,20**
  - Offre «Adulte» : Option 2 ou Protection Payement[2] **31,80**
- Service Opposition Sécurisée (par an) **21,52**

[1]Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, prestations d'assistance mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

[2]Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

[3]Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et/ou le niveau de garantie et/ou de capital choisi.

[4]Contrat assuré par BPCE VIE, prestations d'assistance mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

Protection de vos biens

- Assurance Auto, Assurance 2 Roues[1] **Nous consulter**
- Assurance Habitation[1] **Nous consulter**

[1]MAV, Assurance Auto, Assurance 2 Roues et Assurance Habitation sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Opérations bancaires à l'international

Change

- Achat ou vente de devises au comptant :
  - Commission de change :
    - ◊ Commission proportionnelle (% du montant dû) **0,50%**
    - ◊ Minimum **23,00**

Opération par carte bancaire

Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone EEE.*

- Retrait d'espèces en devises* :
  - Au distributeur automatique de billets (DAB) :
    - Commission fixe **3,10**
    - + Commission proportionnelle au montant du retrait **2,90%**
  - Au guichet :
    - Commission fixe **4,60**
    - + Commission proportionnelle au montant du retrait **2,20%**

Pour les retraits en francs CFA et francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

- Paiement par carte bancaire en devises* ou en euros hors zone EEE :
  - Commission proportionnelle sur le montant de la transaction **2,90%**

**L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa au jour du traitement de l'opération. Hors éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.*

Opération par virement

- Émission d'un virement non SEPA vers l'étranger-IMPORT :
  - Commission de transfert proportionnelle :
    - Format papier : **0,543%**
      - ◊ Minimum **32,55**
    - Dématérialisé : **0,434%**
      - ◊ Minimum **16,28**
  - Frais de correspondant par transfert hors zone EEE **26,04**

(tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre)

  - Coordonnées incomplètes ou erronées **21,16**
  - Commission «devise déplacée» **6,29**

(devise différente de celle du pays de destination)

  - Commission de non-qualité des données **10,85**
  - Confirmation de virement SWIFT **23,33**
  - Frais Télex / SWIFT **20,62**
  - Frais de dossier **8,68**
- Réception d'un virement non SEPA de l'étranger-EXPORT :
  - Commission de rapatriement **0,543%**
  - Minimum **21,70**
  - Commission de non-qualité des données **10,85**

Opération par chèque

- Paiement par chèque à l'étranger - IMPORT :
  - Commission fixe à l'émission **0,543%**
  - + Commission de transfert format papier **Voir ci-avant**
- Encaissement de chèque de l'étranger - EXPORT :
  - Crédit immédiat (sauf bonne fin) :
    - Commission d'encaissement (sous conditions[1]) **39,06**
  - Crédit après encaissement :
    - Commission d'encaissement **0,109%**
      - ◊ Minimum **39,06**
      - ◊ Maximum **227,85**
      - ◊ + Frais de port **41,77**

Autres frais sur opérations Import et Export

- Commission d'impayé **62,93**
- Avis de sort **34,18**
- Avis d'opéré **2,82**

[1]Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar australien) avec l'Australie - En CAD (dollar canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

BREDPlanet+

Exonération des commissions[1] BRED sur les opérations en devises (hors euro) de paiement et retrait par carte bancaire et de virement occasionnel non SEPA en devises, émis ou reçus, hors zone euro.

Option incluse dans l'offre BREDAcces Jeunes.

Offre intégrant les services suivants	18/27 ans	+28 ans
Paiements carte bancaire	illimités	illimités
Retraits carte bancaire	gratuits jusqu'à 400 €*	gratuits jusqu'à 800 €*
1 virement ou 1 rapatriement	gratuit**	gratuit**
Cotisation à l'offre / mois	5,00	10,00

[1]Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

**Au-delà du seuil indiqué, l'opération est soumise à la tarification standard en vigueur.*

***Sous réserve que l'opération soit réalisée en frais partagés (SHA).*

BRED Planet

Cette offre n'est plus commercialisée.

Exonération des commissions[1] BRED sur les opérations de paiement et retrait par carte bancaire et de virement occasionnel non SEPA, émis ou reçus, hors zone euro.

Vous choisissez 1 ou 2 options, selon vos besoins et la durée de votre séjour.

Forfaits réservés aux étudiants

	Forfaits mensuels	
Opérations carte bancaire	**Option 1**	**Option 2**
■ 5 retraits + 15 paiements par an	**1,50**	**-**
■ Retraits et paiements illimités	**-**	**5,00**
Virements occasionnels non SEPA	**Option 3**	**Option 4**
■ 6 virements internationaux par an	**3,50**	**-**
■ 12 virements internationaux par an	**-**	**7,00**

[1]Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

Gestion de compte multidevises

■ Forfait mensuel	**20,00**

Bon à savoir

Zone EURO

Zone constituée de : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Zone UE

L'Union européenne est composée des pays de la zone euro + Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

Zone EEE

L'Espace économique européen est composé des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area)

L'espace unique de paiement en euros est composé des pays de la zone EEE + l'Etat de la Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Jersey, principauté de Monaco, principauté d'Andorre, République de Saint-Marin, Royaume-Uni et Suisse.

Nos partenaires

- **Les crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement, qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

  BPCE Financement au capital de 73 801 950 €.
  Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
  439 869 587 RCS Paris.
  Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

- **La location avec option d'achat** est un produit de :
  BPCE Lease - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 €.
  Etablissement de Crédit Spécialisé
  Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
  379 155 369 RCS Paris
  N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339

- **Assurance et prévoyance**

MGEN, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Siège social : 3, square Max Hymans - 75748 Paris Cedex 15.

BPCE IARD, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS Niort. Siège social : Chaban 79180 Chauray - Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9.

BPCE VIE, société anonyme au capital social de 161 469 776 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 349 004 341. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE Assurances IARD, société anonyme au capital social de 61 996 212€, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 350 663 860. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par **IMA INNOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 25 000 000 euros dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 841 677 719.

PREPAR-VIE, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 182 183 792 euros. Siège social : Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy - 33 place Ronde - CS 90241 - 92800 Puteaux. LEI : 969500WDOCIF97N6D206.

PREPAR-IARD, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 800 000 €. Siège social : Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy - 33 place Ronde - CS 20243 - 92800 Puteaux. LEI : 9695008UHMH3007T1B62.

JURIDICA, filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 14 627 854,68 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 572 079 150. TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150 - Opérations d'assurance exonérées de TVA - Art. 26-C CGI. Siège social : 1 place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi.

FRAGONARD ASSURANCES, SA au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris. Siège social : 2 rue Fragonard - 75017 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

Protection Bancaire	**PREPAR VIE**
Protection Payement II	**PREPAR IARD et JURIDICA**
Protection Juridique	**JURIDICA**
Protection Épargne	**PREPAR IARD**
Protection Revenus Décès Accidentel	
Protection Revenus Décès Toutes Causes	**PREPAR VIE**
BRED Protection Budget	**PREPAR IARD et FRAGONARD ASSURANCES**
BRED Protection Patrimoine couverture personnelle	**PREPAR VIE**
BRED Protection Capital Obsèques	
MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) **Assurance Auto** **Assurance 2 roues** **Assurance Habitation**	**BPCE Assurances IARD**
Autonomis	**BPCE VIE**
Camping-car, caravane, véhicule de collection	**BPCE IARD**
Efficience Santé	**MGEN**
Assurance-vie et contrat de capitalisation	**PREPAR VIE**

Résoudre un litige

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Vous souhaitez nous faire part d'un mécontentement, deux possibilités s'offrent à vous :

- Le **Service Relations Clientèle**, en charge du traitement des réclamations, se tient à votre disposition. Vous pouvez lui adresser votre réclamation :

  • **Par Internet :** https://www.bred.fr
  En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique : «Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil.

  • **Par courrier :**

  BRED Banque Populaire
  Service Relations Clientèle
  18 quai de la Rapée
  75012 Paris

- **Vous pouvez également vous rapprocher de votre agence,** en précisant vos attentes :

  • **Oralement :**

  Si une réponse entièrement satisfaisante ne peut pas vous être fournie immédiatement : nous vous invitons à formuler votre insatisfaction/ mécontentement par écrit.

  • **Par mail ou par courrier :**

  Vous trouverez les coordonnées de votre conseiller dans votre espace sécurisé et sur votre extrait de compte.

  Vous serez tenu informé de la prise en charge de votre réclamation : un accusé de réception vous sera adressé sous un délai maximal de 10 jours ouvrables* à compter de la date d'envoi de votre réclamation.

- **Nos engagements :**
  La BRED s'engage à vous répondre dans les 15 jours ouvrables* à compter de la date d'envoi de votre réclamation.
  En application des dispositions de l'article L 133-45 du code monétaire et financier, si exceptionnellement un délai supplémentaire s'avère nécessaire, le Service Relations Clientèle vous adressera une lettre d'attente vous en informant. En tout état de cause, le délai global de réponse ne saurait excéder 2 mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation (délai ramené à 35 jours ouvrables* pour les réclamations relatives aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement ...) tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

  Concernant le traitement des réclamations portant sur des produits d'assurance :

  - Toute réclamation concernant la **commercialisation des Assurances** (ex. : informations précontractuelles, conseils) doit être adressée à votre agence ou au Service Relations Clientèle (cf. modalités de saisine ci-dessus)
  - Toute autre réclamation concernant **votre contrat Assurance** doit être adressée à l'assureur selon les modalités décrites dans la notice d'information de votre contrat d'assurance.

  **du lundi au samedi*

- **Si le différend persiste, votre recours à la médiation :**

  Si le mécontentement persiste ou si vous n'avez pas obtenu de réponse dans les délais énoncés précédemment, vous pouvez solliciter l'intervention d'un médiateur :
  Le médiateur compétent peut être saisi gratuitement sur son site internet ou par voie postale, dans un délai d'un an suivant l'envoi de votre réclamation à la BRED, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française et par écrit uniquement.

  • Le Médiateur de la consommation pour la BRED

  Intervient pour les clients particuliers au sujet des litiges relatifs aux services fournis, aux contrats conclus en matière d'opérations de banque et à la commercialisation des contrats d'assurance.

  Ecrivez au Médiateur de la consommation :

  - en ligne : https://www.mediateur-fnbp.fr
  - par courrier : Le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP (Fédération Nationale des Banques Populaires) Service Relations Clientèle, 20 / 22 rue Rubens, 75013 PARIS

  • Le Médiateur des Entrepreneurs Individuels de la BRED

  ntervient aussi pour les Entrepreneurs Individuels au sujet des litiges relatifs aux services fournis, aux contrats conclus en matière d'opérations de banque et à la commercialisation des contrats d'assurance.

  Ecrivez au Médiateur de la BRED auprès de la FNBP :

  - en ligne : https://www.mediateur-fnbp.fr
  - par courrier : Le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP (Fédération Nationale des Banques Populaires) Service Relations Clientèle, 20 / 22 rue Rubens, 75013 PARIS

  • Le Médiateur de l'AMF

  Intervient pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

  Ecrivez au Médiateur de l'AMF :

  - en ligne : https://www.mediation-assurance.org
  - par courrier : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

  • Le Médiateur de l'assurance

  Intervient pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou son interprétation.

  Ecrivez au Médiateur de l'Assurance :

  - en ligne : https://www.mediation-assurance.org
  - par courrier : La Médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

  Tous les renseignements concernant les divers Médiateurs, leur domaine de compétence et les modalités de saisine, sont disponibles sous la rubrique Informations Réglementaires, à partir du site de la Banque : https://www.bred.fr/informations-reglementaires/convention-de-compte-et-mediation (coûts de connexion, fixés par votre opérateur).

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 988 587 092,70 euros. Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 Paris - 552 091 795 RCS Paris. Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608. Identifiant unique REP Emballages ménagers et papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

Réf. 008596 - 06/2026 Q